



# RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 20 novembre 2025

Demande d'attribution  
du label Grand Site de France au  
Grand site « Montségur » (Ariège et Aude)

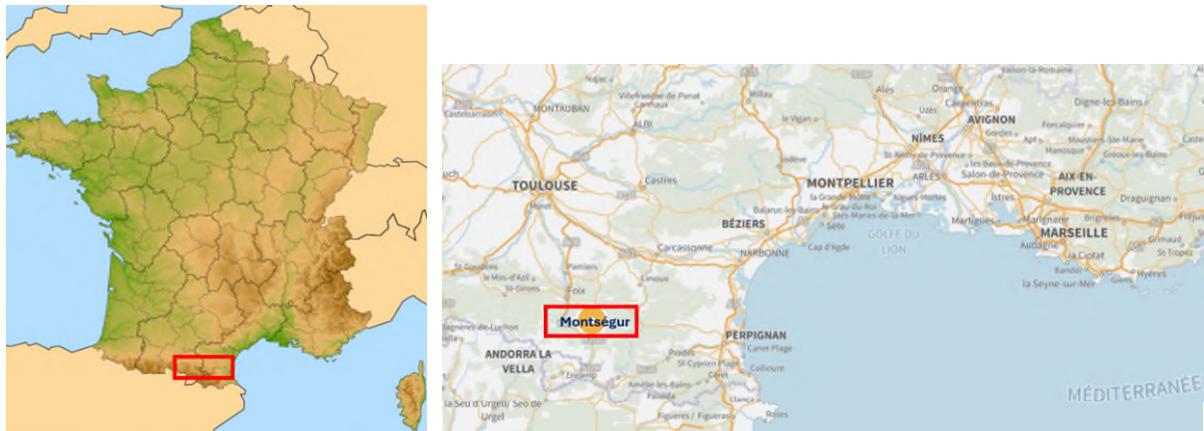
Rapport IGEDD n°016297-01

établi par

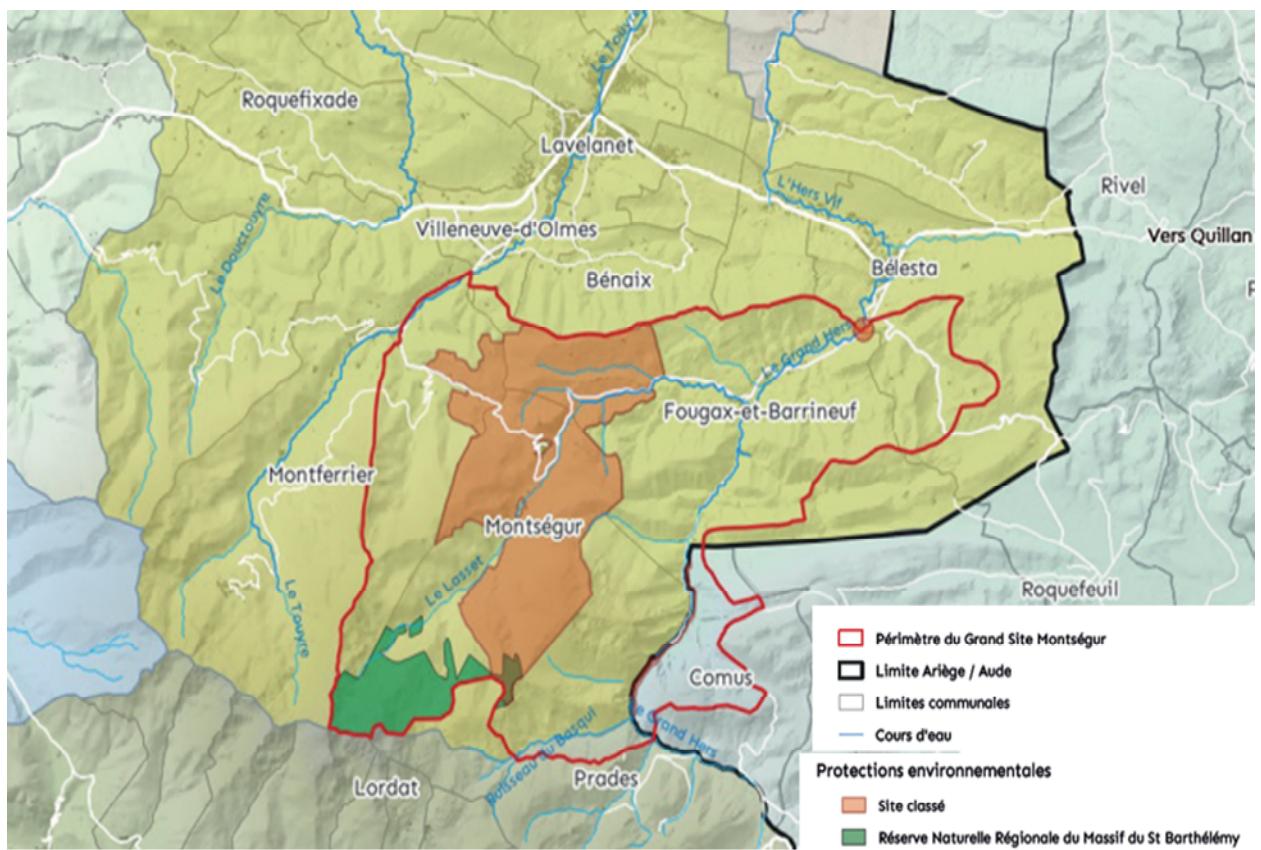
**Philippe Schmit**

*Inspecteur général*

Novembre 2025



*Situation du Grand Site « Montségur » au niveau national et régional (source : géoportail).*



*Délimitation du Projet Grand Site au sein du périmètre des sept communes concernées, du site classé et de la Réserve naturelle régionale (source : dossier de candidature p.19).*

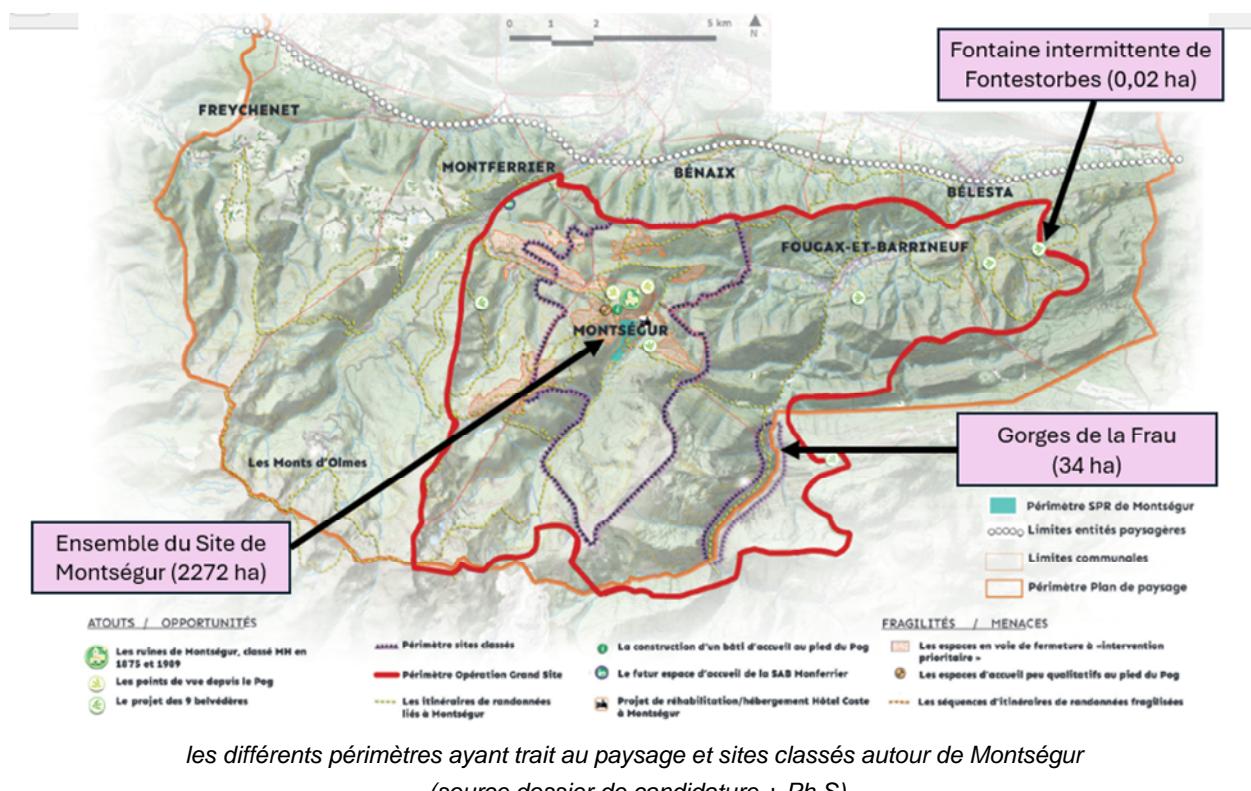
## Introduction

Le Grand Site Montségur, dans les Pyrénées, s'étend autour de la commune éponyme de l'Ariège sur 9 306 hectares. Il couvre partiellement sept communes, six dans l'Ariège (Montségur, Bénaix, Bélesta, Fougax-et-Barrineuf, Montferrier, Prades) et une dans l'Aude (Comus) représentant 5 % du territoire du Projet Grand Site (PGS). Le périmètre du PGS comprend trois sites classés : l'ensemble formé par le site de Montségur, incluant le château de Montségur, la Fontaine intermittente de Fontestorbes à Bélesta et les Gorges de la Frau pour leur partie audoise.

La population des communes concernées par le PGS était évaluée à 2 393 habitants en 2021. La communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO) qui regroupe 24 communes dont cinq sont concernées par le PGS porte le projet depuis son origine. Elle présente aujourd'hui la candidature du territoire au label Grand Site de France.

Situé à près de 80 km à l'ouest de Perpignan et à 20 km à l'est de Foix, le Grand Site couvre partiellement trois cluses qui cisaillent les plis calcaires du relief : celle du Touyre à Montferrier, celle du ruisseau de Saint-Nicolas qui suit le synclinal de Montségur, celle de l'Hers qui borde la forêt domaniale de Prades. Les caractéristiques paysagères du PGS au sein de ce piémont pyrénéen montrent, d'est en ouest, une alternance marquée de cluses et de crêtes.

Trois séquences paysagères ont été identifiées : des paysages montagnards forestiers et d'estives qui composent l'essentiel du territoire concerné, des vallées montagnardes, notamment du massif de Tabe ; et la chaîne du Plantaurel dont la commune de Bélesta constitue la porte, même si ce massif n'est pas inclus dans le périmètre du PGS. La forêt et l'élevage composent le paysage tandis que le relief alterne plaine et montagne pyrénéennes.



Le périmètre du PGS est délimité sur sa partie ouest par une ligne de crête depuis Montferrier, au sud par deux sommets (le Pic de Saint-Barthélémy et le Pic de Soularec), puis il rejoint les Gorges de la Frau à l'est qu'il englobe. Il suit ensuite la ligne des crêtes au sud de Fougax-et-Barrineuf puis à l'est de Bélesta. Sa limite nord suit la vallée agricole entre Bélesta et Montferrier. La station de ski des Monts d'Olmes (sur la commune de Montferrier, à 1 500 m d'altitude), autre lieu très fréquenté des sept communes, est exclue du périmètre du PGS.

Le périmètre du PGS au sud-ouest reprend les limites de la réserve naturelle du massif de Saint-Barthélémy, créée en 2015. D'autres protections des milieux naturels sont à signaler : le site Natura 2000 des Gorges de la Frau et de Bélesta, la réserve biologique intégrale des Gorges de la Frau. Par ailleurs, deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1, une de type 2 ont été créées. 70 % du territoire du Grand Site sont couverts par la forêt.

Le territoire a connu une occupation humaine aux alentours de 80 000 ans av.J.-C. La présence romaine (sous la forme d'oppidum) a également été attestée dans plusieurs communes du Grand Site. Des forteresses sont ensuite érigées au Moyen Âge, notamment à Montségur où un premier siège du castrum, occupé un temps par des Cathares, fut déjoué en juillet 1241. En 1244, après dix mois de siège, le village fut détruit et plus de 200 habitants périrent sur le bûcher, signant la fin d'un des plus importants épisodes de l'histoire cathare.

C'est cette histoire et celle des lignes défensives constituées à partir de Carcassonne qui ont conduit au dépôt d'une demande de reconnaissance par l'UNESCO de l'entité des forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne comprenant huit châteaux<sup>1</sup>. Cette candidature est en cours sous le titre « Forteresses royales du Languedoc »<sup>2</sup>.

Sur le plan démographique, le territoire des sept communes concernées connaît un déclin marqué depuis plus de cinquante ans. Il a accompagné une phase brutale de désindustrialisation notamment de la filière textile. Cette tendance s'est confirmée entre 2011 et 2022 avec, globalement, une perte de population de 6,5 % dans les communes du Grand Site expliquant l'augmentation significative de la vacance de logement constatée (+47% soit +97 logements). Trois communes ont un nombre de résidences secondaires nettement supérieur aux résidences principales (Montferrier, Prades et Comus. Dans ces deux dernières, le taux de résidences secondaires dépasse 80 % de l'ensemble des logements). Si le tourisme représente un réel atout pour ce territoire, ses capacités restent limitées à 149 places (dont 66 emplacements de camping).



Château de Montségur vu du ciel (source dossier de candidature p.2)



Paysages autour du pog de Montségur (source photo PhS 7 octobre 2025)

## 1. Trois sites classés, deux sites inscrits, les enjeux principaux associés

### 1.1 Les sites classés

Le premier classement à Montségur est intervenu en 1862 au titre des monuments historiques. Il concernait les ruines du château ; cette protection fut révisée le 3 mars 1989 pour couvrir la zone de vestiges archéologiques situés sur le pog<sup>3</sup>. Un périmètre de délimitation des abords a été défini le 30 décembre 2024 par le préfet de l'Ariège.

<sup>1</sup> Carcassonne, Aguilar, Lastours, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus, Termes et Montségur.

<sup>2</sup> <https://forteressesroyalesdulanguedoc.fr/la-candidature-des-forteresses-royales-du-languedoc-deposee-par-la-france-a-l-unesco/>

<sup>3</sup> Le pog, parfois également appelé pech de Montségur est ce relief calcaire ici à 1 207 m d'altitude. Le mot provient du mot occitan puèg ou puog et du mot latin podium qui signifie « éminence ». Il désigne un relief en forme de pain de sucre.

Par ailleurs, le site de Montségur (2 950 ha sur les communes de Montségur, Montferrier et Benaix) est classé le 19 décembre 2001 sur le fondement des critères historique et pittoresque. De son côté, le site de la Fontaine intermittente de Fontestorbes avait déjà été classée au titre de la loi de 1930 le 10 février 1921, tandis que les Gorges de la Frau sont inscrites sur la partie ariégeoise le 11 mars 1943 et classées le 30 mai 1944 sur la partie audoise.

## 1.2 Les sites inscrits

L'ensemble du village de Montségur fait l'objet d'une inscription, au titre des sites, par arrêté ministériel du 22 novembre 1942. A proximité du Grand Site mais hors de son périmètre, notons trois inscriptions au titre des sites sur la commune de Bélesta. Celle du 13 novembre 1942 concernait l'église paroissiale, le château contigu, son parc et la scierie voisine, celle du 5 mars 1943 inscrivait la chapelle Notre-Dame du Val d'amour et ses alentours à Bélesta, celle du 9 mars 1943 concernait les ruines du Castel Amont, les abords et le plan d'eau de Hers vif. Leur caractère urbain a conduit à ne pas proposer, pour le PGS, un périmètre les englobant.

## 1.3 Les autres dispositifs de protection

Le village de Montségur s'est doté d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) le 2 décembre 1996. Celle-ci est devenue avec la loi LCAP<sup>4</sup> un site patrimonial remarquable (SPR) le 12 décembre 2017. Il couvre le village de Montségur et sa partie sud occupée actuellement par un camping et par des espaces agricoles.

## 1.4 La démarche UNESCO en cours

Dès 2013, le département de l'Aude engage un travail de réflexion sur les Biens « *les plus aptes à supporter une possible valeur universelle exceptionnelle au sens de l'UNESCO* » via un comité scientifique constitué à dessein. L'orientation est prise dès 2015 de travailler à une extension du site de Carcassonne déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Montségur est intégré dans la réflexion qui prend le titre de « *Cité de Carcassonne et forteresses de montagne* ». Depuis, la démarche a été approfondie dans le cadre de l'association mission patrimoine mondial créée en 2019 rassemblant notamment les départements de l'Aude et de l'Ariège, la région Occitanie et l'Etat. Elle fait valoir la constitution d'un ensemble défensif conçu à l'échelle d'un territoire, un programme constructif d'ensemble homogène, la présence de châteaux « sentinelles », de crêtes, et enfin une qualité visuelle conservée des sites concernés. La candidature a été déposée en janvier 2025 en vue de son examen en juillet 2026 par les instances de décision de l'UNESCO. Ce projet a conduit d'ores et déjà à des travaux de sécurisation et de préservation du château de Montségur, préludes à un travail plus ambitieux de cristallisation et de mise en valeur.

## 2. Le bilan du Projet Grand Site 2020-2025

### 2.1 L'historique du PGS

La démarche de projet Grand Site a été initiée par la CCPD au printemps 2012. A cette époque les acteurs locaux, à l'initiative du département, de la région et de la fédération des Pays d'Art et d'Histoire, souhaitaient notamment planter au pied du pog un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> destiné à l'accueil du public, à la billetterie du château, mais aussi un centre d'interprétation du Catharisme et un office de tourisme.

Une mission conjointe<sup>5</sup> d'un inspecteur général du ministère de l'Énergie et du Développement durable et d'un inspecteur des patrimoines appelait à revoir le projet pour répondre aux intentions quant à l'accueil du public, tout en établissant un lien entre le pog et le village et en respectant « *les volumes disponibles existants* ». En mars 2017, le PGS est engagé après l'accord délivré le 29 novembre 2016 par le ministre de l'Environnement.

<sup>4</sup> Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.

<sup>5</sup> Rapport de mission d'inspection générale des services de l'environnement et du patrimoine des 27 et 28 juin 2013 site de Monségur, de Philippe Cieren (inspecteur des patrimoines) et de Bertrand Creuchet (inspecteur général de l'administration du développement durable), CGEDD n°009094-01.

En juillet 2017<sup>6</sup>, un rapport d'inspection interministériel constate la solidité de la gouvernance du PGS mais estime son périmètre trop restreint. Il suggérait d'élargir le PGS à l'échelle du territoire des Pyrénées cathares en travaillant notamment au rapprochement de son périmètre de celui retenu pour le Pays d'art et d'histoire (incluant le Pays de Mirepoix).

Le travail entrepris notamment par la Communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO) aboutit à une présentation du projet et du programme d'action du Projet de Grand Site en CSSPP le 3 décembre 2021. A l'issue, la commission émet un avis favorable à la majorité (moins quatre abstentions) assorti de la recommandation d'affiner le périmètre du PGS afin de le faire coïncider davantage avec le projet de territoire et ses enjeux spécifiques.

## 2.2 Les intentions du PGS en cours (2020-2025)

### Les dix actions « ultra-prioritaires » sur les trente-sept du PGS

Les actions réalisées dans le cadre du PGS au titre de cette priorité numéro un sont :

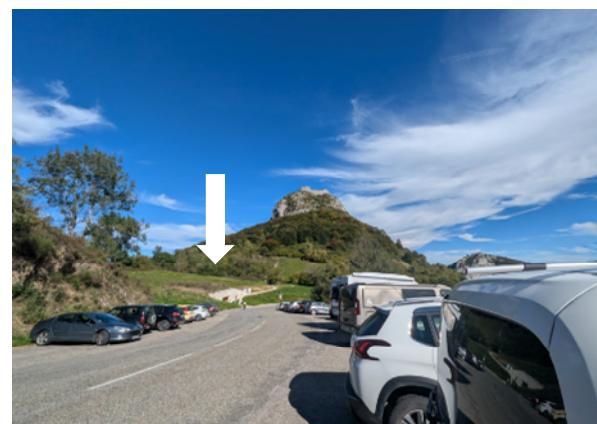
- l'amélioration de l'accueil du public par la construction d'un bâtiment dédié au pied du pog de Montségur ;
- l'élaboration d'un plan de paysage ;
- le renforcement des chemins de découverte et d'exploration du Grand Site ;
- la constitution d'un réseau d'acteurs socio-professionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du Grand Site ;
- la création d'un pôle éducatif autour des enjeux du Grand Site ;
- l'élaboration et la mise en œuvre un plan de communication autour du Grand Site.

Celles de priorité n° 1 non réalisées à ce jour sont les suivantes :

- la requalification paysagère et la réduction des stationnements en pied de pog ;
- la réalisation de la maison du Grand Site et du nouveau musée à Montségur (désormais relocalisé dans l'ancienne école de la commune) ;
- le projet de requalification de la friche SAB à Montferrier (entrée nord du Grand Site) a connu une évolution substantielle. Il accueillera finalement la maison du Grand Site (cf infra partie 2.6) ;
- la requalification du site classé de la Fontaine de Fontestorbes (entrée nord-est). Une première étape est engagée avec le rachat et la démolition de l'ancienne scierie située à 200 m de la fontaine. L'emplacement accueillera un parc de stationnement paysager. Un cheminement distinct de la chaussée y conduira ;
- la création d'une maison des paysages (antenne de la maison du grand site prévue à Benaix) a été revue. Elle sera intégrée à la maison du grand site.



Stationnements et accueil du public (flèche) au bas du pog, vue depuis le château (photo Ph.S 7 octobre 2025)



Château vu de l'aire de stationnement, le bâtiment d'accueil (flèche) est discret et peu visible du château (photo Ph.S, 7 octobre 2025)

<sup>6</sup> Rapport de mission relatif au projet de projet Grand Site et projet d'aménagements dans le site classé du Pog de Montségur, 26 juillet 2027 de Philippe Cieren (inspecteur des patrimoines) et de Jean-Marc Boyer et de Bruno Faréniaux (inspecteurs généraux de l'administration du développement durable), CGEDD n°011541-01.

## Les autres actions envisagées et réalisées

D'autres actions ont été engagées :

- la reconquête des déprises agricoles en co-visibilité avec le pog ;
- l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) ;
- la reprise de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta ;
- la réduction de l'impact visuel de la signalétique ;
- la création de la Fête de la Montagne en lien avec le Grand Site ;
- le renforcement de l'offre d'hébergement ;
- la stratégie visant à réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation ;
- la requalification de friches industrielles en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle ;
- les études de diagnostic et de sécurisation du Monument Historique (château de Montségur) dans le cadre de l'inscription du bien en série au Patrimoine Mondial ;
- l'engagement d'une expérimentation d'une navette entre le pog et le village de Montségur ;
- l'accompagnement à la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs.

## Les actions sans concrétisation

Notons parmi les actions abandonnées :

- la création d'un marteloscope<sup>7</sup> biodiversité (action 2.3) ;
- l'établissement d'une trame vieux bois (2.4) ;
- la mise à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux (2.5) ;
- la création d'un atlas de la biodiversité (3.2).

## 2.3 Les effets du PGS sur le site classé

A Montségur, la création d'un accueil de qualité de 100 m<sup>2</sup>, ouvert le 26 juillet 2023, devant le parc de stationnement, constitue une amélioration notable de la situation. La réduction programmée de 200 à 66 des places de stationnement<sup>8</sup> au pied de pog ainsi que l'organisation de navettes renforcent encore la protection du site classé en éloignant les voitures. Le début de chantier est envisagé avant la fin de 2025<sup>9</sup>.



<sup>7</sup> Outil d'observation développé notamment par l'Office national des forêts permettant de visualiser les conséquences du maintien ou de la coupe d'arbres sur une parcelle. Il permet d'évaluer les retombées économiques mais aussi environnementales.

<sup>8</sup> Dont deux sont pour des PMR, deux pour des camping-cars, deux pour des bus. Des emplacements pour des vélos sont également présents.

<sup>9</sup> Source : complément au dossier de novembre 2025 au dossier de candidature.

Concernant le site classé de la Fontaine intermittente de Fontestorbes, le PGS a permis l'acquisition d'une ancienne scierie à l'état de friche pour créer un parc de stationnement de 49 places destiné à améliorer l'accueil des visiteurs.

## REQUALIFICATION DU SITE DE FONTESTORBES

Fougax-Barriveuf et Bélesta, Ariège



Projet d'aménagement d'un parking d'accueil du public à proximité de la Fontaine intermittente de Fontestorbes (source dossier complémentaire CCPD novembre 2025)

Le complément au dossier transmis début novembre 2025 fournit des précisions utiles. En effet, ce projet de requalification de l'accueil des visiteurs est en phase d'instruction (dossier loi sur l'eau). Les travaux sont annoncés pour la fin de l'année 2026. Les éléments principaux du projet sont désormais connus notamment avec la création d'un cheminement sécurisé entre le futur parc de stationnement et la Fontaine et la réduction de la vitesse au niveau de la route départementale à proximité.

Le troisième site classé concerne les Gorges de la Frau et Bélesta. Le bilan du PGS n'évoque à son égard que la reprise de la gestion du site Natura 2000 par la CCPD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 2.4 Les effets du PGS sur le paysage

Le PGS a donné lieu au rendu en juillet 2024 d'un plan de paysage composé de 45 fiches actions et 12 axes établi à l'échelle de la CCPD. Il met notamment en exergue des analogies entre certains éléments patrimoniaux du périmètre du PGS et des lieux intéressants situés à proximité (Château de Roquefixade ou Cascades de Roquefort). Il constitue un outil d'aide à la réflexion en vue d'éventuelles extensions futures. Certaines de ses orientations ont trouvé leur place au sein du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La volonté de reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog figurait au titre des actions prévues dans le cadre du PGS. Si un diagnostic a été réalisé en 2022 et 2023, les mesures envisagées n'ont pu être mises en œuvre car leur financement n'a pu être intégré au titre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Les paysages routiers ont été examinés. La multiplication d'enseignes et de pré-enseignes mal positionnées ou disgracieuses a été constatée. Une modification des règles a été intégrée dans l'OAP patrimoniale du PLUi.

La définition des sentiers, leur entretien, leur mise en valeur, et leur balisage sont des éléments importants pour faire découvrir le Grand Site. Un important travail a été entrepris à cet effet lors de la période du PGS. Le choix des cinq belvédères à aménager et de six sentiers d'interprétation à finaliser va contribuer à améliorer la découverte du Grand Site. L'organisation du maraudage<sup>10</sup> a permis de limiter les incivilités le long de ces sentiers.

## 2.5 Les effets du PGS sur le patrimoine

La requalification de la friche SAB à Montferrier est engagée. Le site, dépollué et mis à nu, ne conserve que la cheminée industrielle, symbole des activités textiles passées. Il doit accueillir la maison du Grand Site.

Si depuis 10 ans, une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) a répondu à une partie des besoins de rénovation des logements, notamment vacants, mais sans cibler prioritairement les enjeux patrimoniaux ou paysagers urbains.

Un travail sur le patrimoine a conduit à un recensement des friches industrielles existantes sur le territoire ; l'une d'elles a donné lieu à un réinvestissement temporaire pour des événements culturels.

Une charte des bonnes pratiques architecturales devait être élaborée dans le cadre du PGS ; elle reste à formaliser comme le référencement des actions de l'éco construction et de la construction traditionnelle.

Si une opération de revitalisation de territoire (ORT) a été signée en mai 2024, elle ne concernait qu'une des communes sur les sept du PGS. Le PLUi a cherché à définir des règles globales et partagées sur le territoire. Il comprend, élément assez rare, une OAP Patrimoine témoignant de l'intérêt que les collectivités territoriales portent à ce sujet.

Par ailleurs, la pratique de chantiers-écoles a été poursuivie dans les communes qui l'avait déjà mise en œuvre sans être à ce stade développée.

## 2.6 Les effets du PGS sur la mobilité

Une part importante de l'action a porté sur l'aménagement et l'entretien des sentiers (1 086 031 €), la pose d'éco-compteurs (11 705 €), la requalification des aires de randonnées (44 400 €) et l'élaboration d'un schéma d'interprétation (80 000 €).

Une expérimentation de navette entre le pog et le village de Montségur a été menée durant l'été 2025. Les résultats transmis voici quelques jours font état d'une fréquentation globale de 415 voyageurs sur 26 jours (53 % du château au village, 47 % dans le sens inverse). Il est estimé que 5,4 % des visiteurs du château ont emprunté la navette<sup>11</sup> sur le créneau 10 h – 17 h.

Ces premiers résultats sont considérés encourageants par la CCPD qui souhaite poursuivre voire amplifier l'expérimentation sur un itinéraire élargi (de l'entrée de Montferrier à celle de Fontestorbes). L'objectif demeure de limiter l'accès automobile à proximité immédiate des sites classés.

## 2.7 Les effets du PGS sur les milieux naturels

La réalisation d'un atlas de la biodiversité était envisagée, mais la candidature du territoire n'ayant pas été retenue à l'appel à projets national, celui-ci n'a pas souhaité poursuivre dans le cadre du PGS 2020-2025.

---

<sup>10</sup> Démarche portée par des associations ou gestionnaires d'espaces naturels qui consiste à aller à la rencontre des visiteurs sur le terrain, notamment des randonneurs ou promeneurs, afin de les informer, de les sensibiliser et de prévenir d'éventuels comportements dommageables pour le site (cueillette interdite, piétinement, abandon de déchets, etc.).

<sup>11</sup> Source étude ERF conseil « Construire la stratégie mobilités du futur grand site Montségur à travers l'expérimentation d'un système de navette » bilan de l'expérimentation de l'été 2025 daté du 23 octobre 2025.

Une étude "Trame verte et bleue – réservoirs de biodiversité" a été menée par le syndicat du bassin du Grand Hers. Elle a permis d'établir un diagnostic utile au suivi de la qualité des eaux, mais ne s'est pas traduite par un plan d'action.

La gestion du site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale "directive Oiseaux"), couvrant 75 % de la surface du PGS, reprise par la CCPPO, permet un développement des actions pédagogiques.

## 2.8 Les effets du PGS sur le tourisme

Une opération « coup de pouce à mon commerce » a renforcé l'attractivité de plusieurs centres-bourgs. La création d'une marque identitaire du Grand Site n'a pas été engagée, compte tenu de l'existence d'une marque départementale.

Le projet de maison du GS a été revu et relocalisé à Montferrier comme indiqué précédemment. Sa réalisation est programmée. Son rôle devrait être accru compte tenu de sa bonne situation géographique.

Par ailleurs, en matière d'hébergement touristique, 16 porteurs de projet ont été accompagnés (montant total de l'aide 603 573 €).

## 2.9 Les effets du PGS sur le grand public

Des actions de sensibilisation du public aux spécificités du Grand Site (GS) ont été menées : 100 chéquiers « pass jeunes découverte » ont été distribués (92 jeunes bénéficiaires). Un dossier pédagogique réalisé avec la DRAC a consolidé la connaissance du patrimoine et des paysages (budget : 46 312 €).

Le Grand Site s'est doté d'une charte graphique pour affirmer son identité.

La fête de la Montagne, événement identifié dans le Projet Grand Site, a accueilli 2 078 visiteurs en 2024.

Des « ambassadeurs » du territoire ont été désignés (20 en 2025). Le dispositif précité de maraudeurs complète la mobilisation citoyenne du territoire.



Sécurisation du public à la Fontaine intermittente de Fontestorbes : pose de filets de sécurité (photo Ph.S, 8 octobre 2025)



Création de belvédères sur les principaux sentiers desservant le Grand Site (photo Ph.S 8 octobre 2025)

## 2.10 Le bilan financier du PGS

Sur le plan financier, le bilan se caractérise par les éléments suivants :

	Projet PGS programme d'actions 2020-2025	Réalisé à fin 2025
Axe 1 La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet	1 536 105 €	2 927 305 €
Axe 2 Concilier les activités agropastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en Projet	268 575 €	84 555 €
Axe 3 Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en Projet	156 820 €	125 386 €
Axe 4 Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet	5 446 000 €	188 585 €
Axe 5 Transmettre les valeurs identitaires du grand site par des outils de médiation	173 000 €	303 011 €
Axe 6 Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du grand site en projet	3 380 000 €	643 933 €
Axe 7 Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants	301 412 €	217 116 €
Axe 8 Préserver et valoriser les savoir-faire du grand site en projet	900 000 €	558 564 €
Axe 9 Gouvernance de projet	390 000 €	352 600 €
<b>Total</b>	<b>12 551 912 €</b>	<b>5 401 055 €</b>

(source : PhS et CC du Pays d'Olmes, octobre 2025)

Les dépenses effectuées s'élèvent à 5,4 M€ (2,8 M€ en investissement, 2,6 M€ en fonctionnement). Les écarts majeurs concernent :

- l'effacement des réseaux (enveloppe initiale : 4,5 M€),
- les équipements structurants (stationnements, maison du Grand Site), non encore réalisés.

## 2.11 Rappel des débats en CSSPP sur le PGS

Lors de la commission du 3 décembre 2020, il avait été demandé d'affiner le périmètre pour le faire mieux coïncider avec le territoire projeté.

Aujourd'hui, le périmètre est stabilisé. Une évolution ultérieure est envisagée à partir du plan de paysage. Elle serait examinée après la délivrance du label.

## 2.12 La gouvernance et les moyens affectés

La gouvernance est assurée par la CCPPO, bien que les communes concernées appartiennent à trois EPCI distincts.

L'équipe dédiée comprend quatre temps complets (chargée de mission, assistante PGS, chargé de projets touristiques, expert "activités de pleine nature"). D'autres agents interviennent ponctuellement (0,75 ETP)<sup>12</sup>. L'organigramme fonctionnel précise les responsabilités selon les actions retenues dans le cadre du PGS.

Les agents qui mettent en œuvre le projet ont montré une forte capacité à s'impliquer dans sa réussite.

Dans la sphère décisionnelle, c'est le conseil communautaire de la CCPPO qui, bénéficiant des réflexions et propositions du comité de pilotage, délibère sur les projets et assure la coordination globale du projet. Le comité consultatif est réuni en tant que de besoin. Une Société publique locale rassemble l'office de tourisme et le Pays d'Art et d'Histoire.

A l'occasion des échanges lors de la visite de terrain, la gouvernance mise en place est apparue robuste et efficace. Elle dispose d'une grande confiance des parties prenantes.

<sup>12</sup> Il s'agit du responsable du service de développement territorial, d'une assistante, d'une chargée de mission renforcement des filières alimentaires de proximité et du chef de projets « Petites villes de Demain » et PLUi.

Les modifications substantielles intervenues dans le positionnement du musée, de la maison du Grand Site ou dans le lieu prévu à Bénaix et dédié au paysage ont pu surprendre et interroger sur la gouvernance de l'opération et sur les concertations préalables à l'écriture du programme d'actions en 2020<sup>13</sup>. La période Covid et le renouvellement en juin 2020 des conseils municipaux expliquent en grande partie les évolutions constatées, les esquisses des projets produites suscitant bien souvent des débats au sein des équipes municipales. La CCPPO a également, en lien avec l'élaboration du plan de paysage, réexaminé le positionnement de certains équipements compte tenu d'opportunités foncières apparues *in itinere* et d'une réflexion plus aboutie sur les enjeux du territoire.

### 3. Les orientations stratégiques du Grand Site de France pour la période 2025-2032

#### 3.1 Le périmètre retenu

Comme indiqué précédemment, le périmètre de l'opération est resté stable. Il convient de rappeler que lors de sa présentation devant la CSSPP, l'inspecteur général rapporteur du dossier du PGS, avait mentionné l'intérêt de l'étude d'une extension vers Roquefixade qui dispose d'un site patrimonial remarquable et d'un château seigneurial puis cathare construit sur un éperon rocheux dont les vestiges ont été classés au titre des monuments historiques en 1995. Votre rapporteur suggère également que le plan de paysage désormais établi permette prochainement d'ouvrir la réflexion sur l'extension du Grand Site sur le fondement des analogies historiques des deux châteaux et des continuités paysagères. Il est à noter que le programme d'actions présenté envisage de mener des études sur des projets hors périmètre actuel (requalification d'un hôtel à Lavelanet, lieu d'accueil à Roquefixade et aménagement d'aires de stationnement à Roquefort-les-Cascades). Ces intentions témoignent d'une volonté d'engager désormais la réflexion sur l'extension du périmètre.

#### 3.2 Les objectifs pour la période du label

Les 36 actions proposées s'inscrivent majoritairement dans la continuité ou finalisent des actions du PGS non abouties. Elles privilégient la réalisation plutôt que l'étude. Les principales actions innovantes seront détaillées infra.

#### 3.3 Les actions envisagées pour préserver les sites classés

Le château de Montségur va connaître d'importants travaux<sup>14</sup> de cristallisation et de valorisation architecturale et paysagère en lien avec le projet d'inscription des biens en série au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une délégation de service public sera étudiée pour la gestion de l'accès au château. Après la réalisation d'un point d'accueil au pied du pog, la requalification du stationnement améliorera considérablement la qualité paysagère du site.

À Bélesta, la création d'un stationnement et d'un cheminement sécurisé, ainsi qu'une réduction de vitesse, constituent des améliorations notables du site de la Fontaine intermittente<sup>15</sup> de Fontestorbes. Aux Gorges de la Frau, la gestion Natura 2000 sera dynamisée, notamment pour les zones d'estives.

#### 3.4 Les actions prévues concernant le tourisme et l'attractivité du territoire

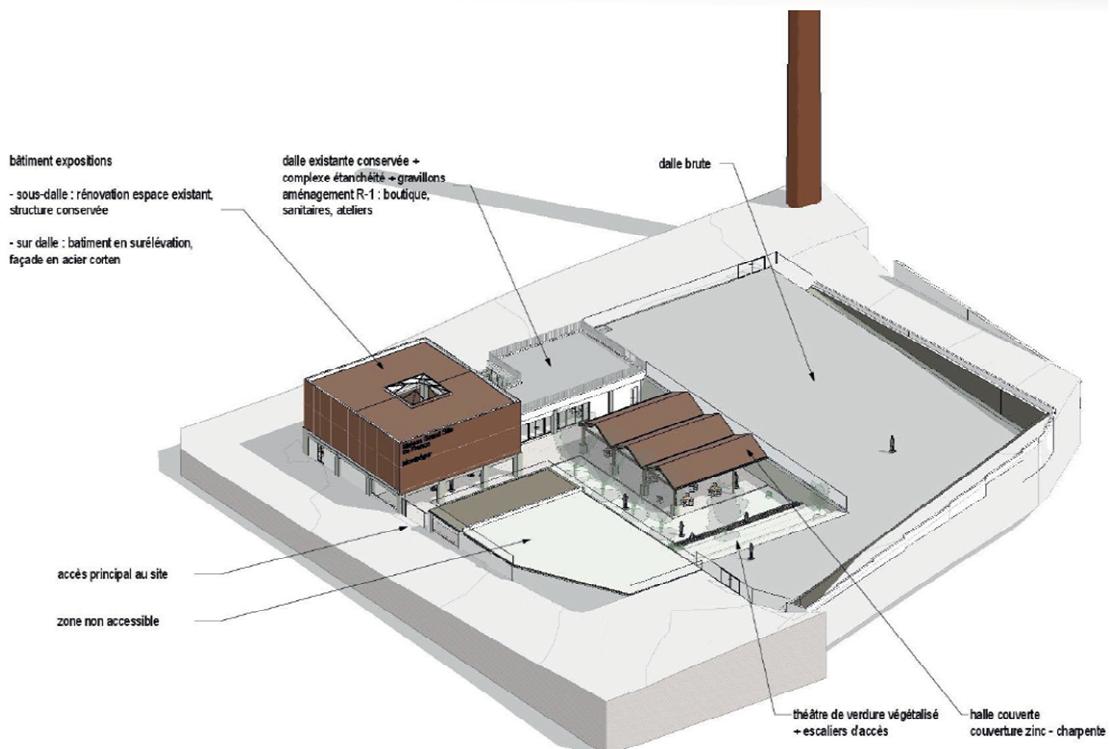
La maison du Grand Site sera construite sur la friche d'une ancienne usine textile à Montferrier, intégrant un centre d'interprétation des paysages. Située sur la route qui mène à la station de sports d'hiver des Monts d'Olmes, le lieu devrait pouvoir être fonctionnel toute l'année.

Le complément de dossier transmis début novembre 2025 confirme les éléments recueillis lors de la visite de terrain. Le stade actuel est celui de l'APD pour des travaux envisagés en 2026 et 2027. Le dépôt de la demande d'urbanisme est prévu pour le mois de mars 2026.

<sup>13</sup> Rappel, le rapporteur devant la CSSPP indiquait en 2020 concernant le projet de PGS « Le coût prévisionnel de ces actions atteint près de 1,6 millions d'euros en fonctionnement et près de 7 millions en investissement, dont près de la moitié pour l'accueil à Montségur (pied de pog et musée/maison de site/maison de la réserve naturelle régionale, dans le village de Montségur, projet qui peine à se concrétiser depuis plusieurs années déjà) ».

<sup>14</sup> Concernant le château de Montségur, une première phase de valorisation du monument historique a été lancée (70 000 €), puis des travaux de sécurisation d'urgence ont été effectués (41 480 €). Une étude plus globale sur le plan de gestion du château a été engagée (447 084 €).

<sup>15</sup> Le site a fait l'objet de travaux de mise en sécurité lors de la période du PGS (coût 82 000 €) car une partie de la falaise qui le surplombe s'est avérée présenter un risque de chute de pierres.



Projet de Maison du Grand Site à Montferrier transmis en novembre 2025 par la CCPPO.

Le musée demeurera à Montségur, dans une ancienne école, offrant un espace accru.

L'objectif de montée en gamme des hébergements sera soutenu (100 000 €/an), sur un périmètre élargi. La requalification de l'hôtel du Parc à Lavelanet constitue une opération emblématique. Le projet conçu dans le cadre d'un partenariat public/privé vise les touristes individuels mais aussi le tourisme d'affaires.

### 3.5 Les actions prévues en matière de paysage

Le plan de paysage arrêté en 2024 sera traduit dans une OAP Paysage à intégrer dans le PLUi. La diversification des paysages par un soutien aux « *actions de reconquête de milieux fermés* » reste un objectif du label. Le travail en cours avec la profession agricole sera poursuivi. Il vise la reconquête des friches agricoles en co-visibilité avec le pog de Montségur. Il prévoit également des mesures pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants et cherche la valorisation des savoir-faire agricoles pour « *inspirer les jeunes générations* ».

Des actions seront menées avec les propriétaires et exploitants forestiers dans le cadre du plan d'actions de la charte forestière de territoire afin de gérer la forêt de façon optimale (valorisation du bois d'œuvre, développement de la trame forestière, meilleure exploitation des espaces forestiers, prise en compte du plan de paysage). Les mesures envisagées ont également pour objectif de faciliter l'accès aux différentes parcelles concernées.

### 3.6 Les actions prévues en matière de patrimoine

Le projet d'atlas de la biodiversité est repris et devrait permettre d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale comme de mieux sensibiliser les habitants au patrimoine naturel. A cet égard, il convient de souligner l'important travail entrepris par la réserve naturelle régionale sur la partie du territoire dont elle assure la gestion et par le département au titre des espaces naturels sensibles.

Concernant le patrimoine bâti, le projet, dans le cadre du label, mentionne l'étude d'une réhabilitation du « *musée du Textile et du peigne en corne* », activités qui ont marqué l'histoire du territoire. Deux autres actions témoignent d'une volonté de valoriser ce patrimoine, l'une d'elle a trait au maintien du savoir-faire local et du patrimoine industriel associé, l'autre à l'utilisation des friches industrielles pour des activités culturelles événementielles.

### **3.7 Les actions prévues en lien avec le changement climatique**

Le changement climatique devrait être pris en compte notamment dans la charte forestière du territoire afin d'adapter la sylviculture à cet enjeu. Le diagnostic préalable a été élaboré, mais le plan d'action n'est à ce stade pas encore finalisé et approuvé. La synthèse de ce document a été transmise à votre rapporteur en novembre 2025. Elle organise en cinq orientations les actions envisagées dont seul le titre est mentionné.

Les effets constatés (scolytes sur résineux, embroussaillage, risque incendie) seront intégrés à la stratégie forestière.

La nécessité d'une gestion plus programmée des forêts est soulignée. L'ONF portera la multifonctionnalité.

Depuis la sécurisation du site de la Fontaine de Fontestorbes, les risques liés au changement climatique dont se préoccupent les acteurs locaux ont trait au besoin de repositionner les activités de la station de sports d'hiver des Monts d'Olmes (hors Grand Site). Mais d'autres effets sont perceptibles sur les paysages comme l'embroussaillage consécutif à l'arrêt d'exploitations agricoles (et l'abandon des espaces d'estives). Il rend certains secteurs vulnérables notamment aux incendies.

### **3.8 Le financement du Grand Site dans la période sous label**

Les moyens attribués au financement du projet pour la période sous label sont les suivants :

	2025-2029	2030-2033
Engagement 1 : Elargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux	9 902 962 €	6 707 554 €
Engagement 2 : Construire une culture paysagère commune auprès de tous les publics	583 000 €	400 000 €
Engagement 3 : accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients	170 000 €	40 000 €
Engagement 4 : révéler et préserver les continuités naturelles paysagères et leur patrimoine associé	285 000 €	188 000 €
Engagement 5 : Etablir un socle solide et transversal	962 500 €	770 000 €
Total	<b>11 903 462 €</b>	<b>8 105 554€</b>

Les objectifs financiers présentés sont ambitieux au regard des dépenses réalisées sur la période 2020-2025 (5,4 M€). Ils répondent à la maturité progressive des projets structurants. Le renforcement de l'attractivité du territoire sera d'autant plus notable si le classement UNESCO, prévu pour examen en juillet 2026, est obtenu.

### **3.9 La gouvernance, l'équipe du Grand Site**

La gouvernance reste stable. Le comité de pilotage associe l'État local (préfet, sous-préfète), les élus de la CCPPO, les maires concernés et les acteurs du programme. La participation active de l'État dans l'accompagnement est à souligner. L'implication du comité consultatif, comme ce fut le cas pour la définition du projet de bâtiment d'accueil au pied du pog, est vertueuse.

Selon les sujets, les ambassadeurs du Grand Site peuvent être associés à des réunions internes à la CCPPO ou au comité de pilotage.

L'équipe d'animation est stabilisée à 4,5 ETP. La masse salariale représente environ 192 500 € par an.

Plusieurs conventions structurent les partenariats (Conservatoire des espaces naturels, chambres consulaires, Agence des Pyrénées, etc.).

Le dispositif de gouvernance apparaît très opérationnel au regard des ambitions du territoire.

### 3.10 Le suivi du projet et du programme d'actions

Le dossier présente pour chaque action recensée des indicateurs d'évaluation. Comme le rappelait le rapporteur Thierry Boisseaux dans son rapport sur le PGS en 2020, ces indicateurs seront « *fort utiles lors du bilan de sa réalisation (du PGS) en 2025* ». Or, ne disposant pas de valeurs initiales, ces indicateurs ont été très peu mobilisés dans le cadre du bilan présenté.

Le dossier de candidature connaît exactement les mêmes difficultés qu'il conviendrait de corriger rapidement pour faciliter l'évaluation *in itinere* du Grand Site lors des bilans annuels qu'il doit produire puis lors de l'évaluation à mi-parcours.

Cette exigence doit permettre d'orienter, voire de réviser, certaines actions prévues dans la candidature à la labellisation. L'État versera 480 000 € au titre du label (60 000 €/an). Une évaluation rigoureuse s'impose.

## 4. Analyse de la candidature au label

### 4.1 L'analyse de la satisfaction des critères fixés pour accorder le label à un site

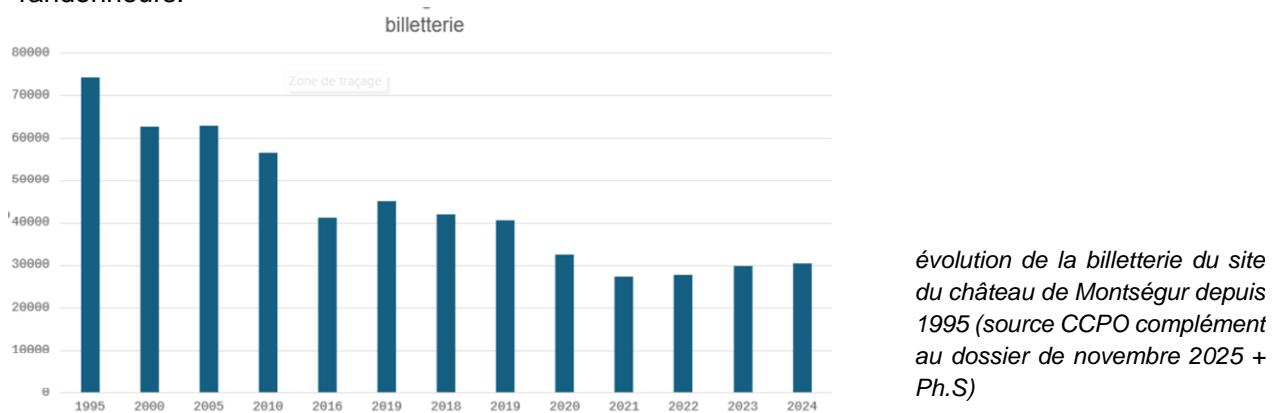
L'article L341-15-1 du code de l'environnement précise les conditions de délivrance du label : « le label "Grand site de France" peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ».

Le règlement d'usage du label complète cet exposé en précisant que « *le label atteste notamment que le gestionnaire :*

- *préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site,*
- *assure son entretien et sa gestion au quotidien,*
- *permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site,*
- *intègre le développement économique local dans le projet du site,*
- *veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants,*
- *travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet ».*

C'est au regard de ces critères que votre commission doit apprécier la qualité du projet qui vous est présenté. Une des notions inscrites dans l'article précité peut être questionnée, celle relative à la forte fréquentation

Les données de billetterie indiquent environ 35 000 visiteurs par an au château, en baisse sur dix ans. Les éco-compteurs affichent des chiffres supérieurs (44 179 visiteurs à fin octobre 2025), incluant les randonneurs.



Votre rapporteur s'est beaucoup interrogé sur le sens à donner à la notion de forte fréquentation<sup>16</sup> concernant les trois sites classés dans le périmètre du PGS.

<sup>16</sup> Notion retenue par l'article précité du code de l'environnement définissant les conditions d'octroi du label.

Ce questionnement étant d'autant plus légitime que les chiffres présentés dans le dossier font état à Montségur d'une diminution très sensible de la fréquentation passée de 100 000 visiteurs à 35 000 récemment.

Le croisement de sources éparses (éco-compteurs, dispositif flux vision de la société Orange, billetterie) montre que la fiabilité des chiffres initiaux (100 000) peut être légitimement discutée. Les 35 000 visiteurs du château sont attestés par la billetterie<sup>17</sup>. Celle-ci ne comptabilise qu'une partie des flux. En effet, les randonneurs, par exemple, ne sont pas intégrés à ce comptage puisqu'ils ne passent pas nécessairement par le bâtiment d'accueil du public. Ils sont en revanche pris en compte pour les deux autres sites classés. Ces flux progressent mais restent limités au regard de ceux constatés sur le pog.

Dans ce contexte, la notion de forte fréquentation peut effectivement prêter à débat. Malgré cela, quatre arguments soutiennent la reconnaissance de "forte fréquentation":

- le site de Monségur est accessible par des chemins escarpés et étroits où le cheminement des visiteurs est souvent contraint par la topographie ;
- le programme de travaux sur l'édifice lui-même, la future mise à jour des ruines du castrum cathare vont appeler à une nouvelle découverte du site ;
- celui-ci s'inscrit dans la dynamique de la démarche UNESCO en cours des « *Forteresses royales du Languedoc* » ;
- les taux de fréquentation à Montségur, et globalement sur les autres points de passage du Grand Site disposant de compteurs, montrent une progression récente et notable associée à un regain d'attractivité depuis le COVID pour la découverte du patrimoine et de la nature<sup>18</sup>.

## 4.2 La complétude du dossier

Le dossier de candidature est clairement présenté. L'iconographie permet assez facilement de comprendre les enjeux du Grand Site et la façon dont nombre de ceux-ci sont pris en compte. Après une présentation générale, il mentionne les réalisations au titre de la période 2020-2025, exposant pour chaque action prévue, le diagnostic initial, une description de l'action, le programme du Grand Site sur la période 2025-2033.

Les objectifs pour la période du label sont ensuite présentés via des fiches actions relativement précises (degré de priorité, pilote de l'action, détail des dépenses, partenariats financiers et techniques, calendrier envisagé, enjeux, description de l'action, ses bénéficiaires, les synergies territoriales, les indicateurs d'évaluation)

Des tableaux synthétisent par engagement le contenu du programme d'actions. Les fiches indiquent le calendrier de mise en œuvre de l'action sur les huit années potentielles du label.

Sur les 36 actions énumérées, 25 correspondent à des mesures visant à la poursuite ou la concrétisation d'actions visées dans le programme 2020-2024 ; 24 portent sur tout ou partie sur la période 2029-2033.

Selon le dossier de candidature, 11 actions sur les 36 auront un impact sur le paysage. 9 actions sont présentées comme se situant dans une perspective d'évolution du périmètre.

Le dossier, dans sa version 2<sup>19</sup>, est actualisé au regard de celui examiné en CDNPS qui avait recueilli un vote favorable à l'unanimité. Il est recevable mais manque de précisions sur l'évaluation (indicateurs issus du bilan, état des lieux et objectifs), sur les aspects financiers notamment sur les financements externes à la CCPPO. Ces éléments seraient utiles pour s'assurer de la viabilité d'un projet très ambitieux pour des collectivités disposant de moyens limités mais affichant une détermination et une motivation enthousiasmantes.

<sup>17</sup> Ce chiffre minore le nombre réel de passage puisque l'éco-compteur situé dans la montée vers le château affichait déjà au 31/08/2025 35 848 visiteurs (source document remis par la CCPPO lors de la visite d'inspection en octobre 2025).

<sup>18</sup> Les chiffres de Ariège Tourisme, l'agence départementale montrent une progression de +12% des nuitées touristiques en cinq ans pour le secteur des Pyrénées Cathares et de +13 % pour les excursions avec une augmentation de celles-ci de +7% entre 2023 et 2024. Source « Les chiffres clés du Tourisme en Ariège-Pyrénées 2024 ».

<sup>19</sup> La version 2 est celle présentée lors de la CSSPP. Elle comprend le dossier initial analysé par la CDNPS mais aussi les compléments apportés en cours d'instruction du dossier par l'inspection générale.

#### - la vision sur la période 2029-2033 (financement)

Dans les cinq dernières années, le Grand Site a été en mesure de financer près de 5,4 M€ (total fonctionnement et investissement). Il présente un budget global de 20 M€ dans le cadre des actions menées pour la période durant laquelle le label est sollicité. Si la durée retenue pour le label était de huit ans, cela reviendrait en moyenne à consacrer un effort 2,5 fois plus élevé que celui pratiqué depuis cinq ans. Le projet est ambitieux mais il concrétise pour une partie des actions du PGS différées. Cela explique en partie l'augmentation importante des enveloppes financières consacrées au Grand Site. Les montants présentés témoignent d'un volontarisme fort dont la soutenabilité n'est pas certaine. Le Grand Site a accepté sur le principe un retour de l'inspection générale à l'occasion du bilan à mi-parcours.

#### - les bilans annuels

La CCPO n'a pas publié de bilans annuels du Grand Site.

### **4.3 Les questions qui se posent à l'issue de l'examen du dossier et de la visite d'inspection**

#### L'importance des différences entre le dossier initial et la réalité de l'accomplissement des projets

Les projets annoncés dans le dossier initial mais non réalisés à ce jour sont nombreux. Après la visite de terrain du 7 au 9 octobre 2025, il est apparu que le dossier était daté et qu'une mise à jour s'imposait. Il convient de rappeler que la période Covid et post Covid a pu ralentir certaines opérations. C'est également pour cela que l'inspection générale dans son rapport « *Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires* »<sup>20</sup> avait proposé d'allonger la durée du label uniquement à titre exceptionnel.

En la circonstance, l'allongement de la période d'exécution du PGS n'ayant pas été décidée, le dossier se présente sous la forme d'une demande d'attribution du label. C'est pourquoi, les compléments reçus voici quelques jours en constituent une mise à jour importante compte tenu des nombreuses évolutions intervenues depuis le passage en CDNPS.

Comme cela a pu être présenté supra, des projets sont arrivés à un stade de maturité ou engagés désormais alors qu'ils n'apparaissaient que comme des intentions dans le dossier initial. La prise en compte de l'état d'avancement des projets crédibilise la démarche du Grand Site et montre qu'après une phase de concertation entre ses acteurs, menée dans un contexte difficile (crise du Covid et changement de certaines équipes au sein des municipalités concernées), le projet réactualisé se met en œuvre. Ses projets les plus structurants (accueil et stationnement au pied du pog de Montségur, localisation de la future maison du Grand Site à Montférrier, accueil des visiteurs à proximité de la Fontaine de Fontestorbes à Bélesta, amélioration des sentiers de randonnées) sont réalisés ou en mesure de l'être prochainement.

## Conclusion

**Il convient de souligner la qualité du travail mené par l'équipe d'animation du Grand Site et par les élus, très impliqués dans un projet fortement porté au niveau local par les services de l'Etat, comme par les collectivités territoriales qui en ont la responsabilité.**

#### **Les points positifs du dossier sont :**

- son aspect très didactique ;
- le travail engagé, notamment dans la phase de diagnostic préalable aux actions envisagées ;
- un travail intéressant sur le paysage (plan de paysage) ;
- l'existence d'un PLUi avec une OAP Patrimoniale ;
- une présentation objective des principales réalisations constatées.

<sup>20</sup> Le texte précis de la recommandation n°6 de ce rapport est le suivant : « confirmer la période de renouvellement du label à 6 ans (avec souplesse, tolérance de + 1 ou 2 ans si justifié), en cadrant / limitant les attendus pour le renouvellement. Prévoir une visite de l'État central au cours des 6 ans. Prévoir un modèle de contenu et de forme pour le dossier de renouvellement ».

**Les aspects insuffisants à ce stade sont :**

- de nombreuses actions faiblement engagées à ce jour sur les projets phares du PGS ;
- des indicateurs avec peu d'objectifs chiffrés, souvent sans valeur de départ, sans valeurs d'arrivée dans le bilan du PGS ;
- une forte fréquentation non démontrée (site de grande notoriété et de forte fréquentation selon l'art L341-15-1 du code de l'environnement) 35 000 visiteurs par an au pog, ce qui équivaut à 96 visiteurs par jour ;
- pas d'accompagnement prévu aux porteurs de projet sur le paysage ;
- une réflexion engagée sur l'évolution du périmètre mais un nouveau report de cette perspective.

Compte tenu des incertitudes qui existent dans la mise en œuvre des actions phares du programme d'action sur lequel le Grand Site s'était engagé en 2020 (maison du Grand Site, espace de stationnement près de la Fontaine intermittente de Fontestorbes à Bélesta, musée de Montségur), la conclusion de votre rapporteur n'est pas aussi univoque que dans de nombreux dossiers examinés devant votre commission.

Sans la transmission de la version 2 du dossier, j'aurais conclu devant vous à une prolongation de deux ans du projet de Grand Site. Les éléments apportés lors de ma visite du 7 au 9 octobre dernier et leur confirmation dans le complément au dossier m'apparaissent donner du crédit à la candidature au label.

Il convient de rappeler que l'art L 341-15-1 du code de l'environnement précise que la décision fixe la durée du label et qu'il n'indique pas une durée de droit commun de huit ans.

Deux options me paraissent pouvoir être discutées :

- la première : une durée de label de 4 ans avec un premier bilan dans deux ans effectué par l'inspection générale,
- la seconde, une durée de label de 8 ans mais avec un bilan à mi-parcours à 4 ans effectué par l'inspection générale, alimenté notamment par la transmission effective de bilans annuels. Un point d'étape pourrait vous être transmis par l'inspection générale dès 2027 au vu des éléments fournis par le Grand Site.

A cela, je vous propose d'ajouter à la décision qui sera prise par la ministre, éclairée par votre avis, plusieurs recommandations :

- mener à son terme la réflexion des différentes parties prenantes en vue du classement de la partie ariégeoise des Gorges de la Frau ;
- examiner dans la période couverte par le label les possibilités d'extension du Grand Site ;
- compléter le dossier par les indicateurs de suivi (valeur initiale et valeur d'objectif) pour toutes les actions de priorité n°1 identifié par le Grand Site ;
- rappeler au Grand Site que le règlement d'usage du label prévoit la transmission d'un bilan annuel (de préférence, celui approuvé par le comité de pilotage).

Enfin, je vous propose de bien mentionner dans votre avis que vous statuez sur le dossier initial corrigé par son addendum c'est-à-dire sur la version n°2 du dossier afin que lors des étapes suivantes d'évaluation du label, il soit toujours fait référence au document sur lequel vous vous serez prononcés.



Philippe Schmit

## Annexe 1 : bilan du Projet de Grand Site

VOLET 1	Répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des espaces du Grand Site		PAGE	Réalisé	SC+	BILAN
<b>AXE 1</b>	<b>La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en</b>					
1.1	Accueil et réqualification paysagère des stationnement en pied de Pog	ultra-prioritaire	800 558	SC+		
1.2	Découvrir, explorer et cheminer sur le Grand Ste	ultra-prioritaire	1 222 136			signalétique, sentiers, éco compteurs, aires
1.3	Tester un service de navette et établir un plan de circulation/projet Montségur		106	SC+		test été 2025
1.4	Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes -entrée nord-est	ultra-prioritaire	109	334 919	SC+	acquisition du site, sécurisation + études
1.5	Requalifier la friche SAB à Montferrier -Entrée nord-ouest	ultra-prioritaire	111	569 692		démolition + études REORIENTATION
<b>AXE 2</b>	<b>Concilier les activités agropastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en Projet</b>					
2.1	Reconquérir les dépressions agricoles en co-visibilité avec le Pog		117	21 200		diagnostic
2.2	Elaborer et mettre en œuvre une charte forestière de territoire		119	63 355		diagnostic
2.3	Créer le marteloscope biodiversité					non réalisé
2.4	Etablir la trame vieux bois					non réalisé
2.5	Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux					non réalisé
<b>AXE 3</b>	<b>Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en Projet</b>					
3.1	Elaborer le Plan de paysage		124	79 700		réalisé
3.2	Créer un atlas de la biodiversité		126			non réalisé
3.3	Cordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau		129			diagnostic syndicat du bassin du Grand Hers
3.4	Reprise de la gestion du site Natura 2000 - Gorges de la Frau et Bélesta			45 686		réalisé
<b>AXE 4</b>	<b>Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet</b>					
4	Intégration des ouvrages technique réduisant l'impact paysager dans l'OAP		137	188 585		elts dans l'OAP Patrimoniale + remplacement de

VOLET 2	Bien vivre sur le grand site et garantir un accueil de					
<b>AXE 5</b>	<b>Transmettre les valeurs identitaires du grand site par des outils de médiation</b>					
5.1	structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux du grand site	ultra-prioritaire	147	46 312		100 chéquiers + 92 pass jeunes GS
5.2	élaborer et mettre en œuvre un plan de communication autour du grand site	ultra-prioritaire	151	21 426		identité + partenariats + socio pro+ prépa site
5.3	créer la maison des paysages une antenne de la maison du grand site	ultra-prioritaire	155			non réalisé - REORIENTATION
5.4	fédérer un réseau d'acteurs socioprofessionnels pour valoriser leur activité et promouvoir les valeurs du grand site	ultra-prioritaire	157	51 030		20 ambassadeurs en 2025 + réseau sentinelle sur l'état des sentiers (maraudes)
5.5	créer la fête de la montagne en lien avec le grand site		161	184 243		
<b>AXE 6</b>	<b>Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du grand site</b>					
6.1	structurer l'accueil du grand site projet Montségur - musée et maisons du	ultra-prioritaire	166			non réalisé - REORIENTATION
6.2	structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement		169	643 933		aide à 16 projets immob + étude de dével
6.3	mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale régionales nationale et internationale		173			
6.4	réorganiser l'accueil la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation		177			mutualisation moyens entre structures présentes + visites guidées
<b>AXE 7</b>	<b>Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants</b>					
7.1	élaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et réérencer les artisans de l'éco construction et de la construction traditionnelle		182			création d'une ORT Lavelanet + bourgs centres CCPO
7.2	mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine		185			maintien existants - recensement du patrimoine
7.3	accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres bourgs		186			OPAH-RU jusqu'à fin + coup de pouce commerce + étude clé en main rénov
7.4	requalifier les friches en résidence d'artistes et lieu de diffusion culturelle		188	217 116		requalification friche Dumons + expositions
<b>AXE 8</b>	<b>Préserver et valoriser les savoir-faire du grand site en projet</b>					
8.1	engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du grand		194			non réalisé ABANDONNE
8.2	diagnostiquer et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série du patrimoine mondial		197	558 564	SC+	étude état sanitaire + sécurisation Montségur + étude plan de gestion + étude travaux valorisation
<b>AXE 9</b>	<b>Gouvernance de projet</b>					
9.1	Ingénierie et coordination			325 000		
9.2	Gouvernance politique		210	27 600		
<b>TOTAL</b>				5 401 055		

**Annexe 2 : programme de la visite sur place du 7 au 9 octobre 2025**

Jour	Heure	Composante	Lieu	Intervenants	Participants	Engagement
J1 - Mardi 7 octobre	10h30-11h	Accueil / café	C.C.P.O à Lavelanet	Marc SANCHEZ (Pt C.C.P.O), Simon BERTOUX (préfet de l'Ariège), Emilie BARROMES (sous-préfète de Pamiers), Benoit COMBES et Marine LE BRETON (techniciens C.C.P.O), Yoan CASSAR, Pierre LEHIMAS,	C.C.P.O ; maires des sept communes territorialement concernées par le PGSF ; Conseil départemental ; Conseil régional ; services de l'Etat (UDAP/DDT/DREAL) + autres à définir	Visite terrain <b>Engagement 1 :</b> Élargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux
	11h - 13h	Réunion d'ouverture : présentation dossier candidature label Grand Site de France				
	13h - 14h	Déjeuner				
	14h30 - 17h30	Présentation travaux futurs de cristallisation du château et traitement paysager de ses abords; Information sur la candidature UNESCO ; Visite du bâtiment d'accueil pied de pog ; Présentation du projet de requalification du stationnement, du fonctionnement expérimental d'un service navettes	Pied de pog ; Montée au château de Montségur	Nicolas DIGOUDÉ (élu), Simon PETOT-BOTIN (architecte), Anais MONROZIER, David MASO (AMPM), Samuel RABILLER (BE paysagiste), Virginie MASIP (CCPO), Agnès LEGENDRE (CAUE)	C.C.P.O, élus, préfet, sous-préfète de Pamiers, services de l'Etat (UDAP/DDT/DREAL)	
	17h30 - 18h45	Inciter à descendre au village, à y rester visiter	Tour au village de Montségur : descente à pied (remontée en navette) : Musée / Ancienne école / maison de la RNR	Nicolas DIGOUDÉ (élu), Laurent SERVIERE (RNR), Fabrice CHAMBON (guide château)	C.C.P.O, élus, préfet, sous-préfète de Pamiers, services de l'Etat (UDAP/DDT/DREAL)	
	19h - 20h	Visite du site d'implantation de la future maison du Grand Site: présentation du projet (porte d'entrée / lieu d'interprétation des paysages / navettes / mobilité)	SAB Montferrier	Architecte et paysagiste maître d'oeuvre, Virginie MASIP, Monique SERIN (élu), Jean Paul TELLEZ (élu), Jean Michel FOSSET (directeur mobilités de la Région), Charlotte SOUK-AOUN (CCPO)	C.C.P.O, élus, préfet, sous-préfète de Pamiers, services de l'Etat (UDAP/DDT/DREAL)	
	20h15-22h	Repas	La truite de Montferrier			
		Nuitée	Le Presbytère de Montferrier			

J2 - Mercredi 8 octobre	8h15 - 8h30	Accueil / café	Fontestorbes- Les Kbanes			
	8h30 - 9h15	Plan de paysage (exposition)	Fontaine intermittente de Fontestorbes, Bélesta	Rosier GINJAUME (paysagiste)	C.C.P.O, élus, préfet, sous-préfète de Pamiers, services de l'Etat (UDAP/DDT/DREAL)	Visite terrain Engagement 4/5 : Préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés
	9h15 - 10h	Sécurisation et stationnement Fontestorbes		Marcel GIRMA (maire de Bélesta), Hervé LAFFONT (maire de Fougar-et-Barriouef) Virginie MASIP (CCPO), BE 2AU, CD09 service des routes		Visite terrain Engagement 1 : Elargir et améliorer l'accueil dans le respect de l'esprit des lieux
	10h15 - 10h45	1) Randonnée (PTR) - Belvédères - Maraudage	Belvédère de Couquet (marche d'un quart d'heure environ)	Jean-François CASTEL (CCPO), Philippe MEYER (BE MEYER),		Visite terrain Engagement 4 : Préserver les continuités naturelles, paysagères et leurs patrimoines associés
	10h45 - 11h15	2) Natura 2000		Hervé LAFFONT (élu), Bruno ANDRE (élu), Laurent SERVIERE (RNR), Chloris RUSH (Chargée de mission N2000)		Visite terrain Engagement 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières
	11h15 - 12h	3) Espaces forestiers		Hervé LAFFONT (élu), Pascale BOURGEOIS (technicienne Chambre d'agriculture CFT), Julien FERRE et Charlotte BARBE (gestionnaires forêts)		
	12h30 - 14h	Déjeuner	Aux souvenirs d'enfance - Bénaix			
	14h15 - 15h	1) Service éducatif - projet Bison - oeuvre éphémère - Les artistes interrogeant notre rapport à la nature	Hameau de Morenci à Bénaix	Géraldine TUSTES, Alain EYCHENNE (PAH), François BERARD (ambassadeur)		Visite terrain Engagement 2 : Construire une culture paysagère commune auprès de tous publics
	15h - 15h45	2) Les ambassadeurs		François BERARD (élu), Emilie RENEE (Agence des Pyrénées)		
	15h45 - 16h45	3) Espaces agricoles - convention avec CA		Trifine CUVILIER (CCPO), Patrick FERRIE (élu), Laurent SERVIERE (RNR) - Matthias LEE (ANA-CEN)		Visite terrain Engagement 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières
	17h - 19h	Forum - stands avec partenaires + petit cocktail	Raissac, la ferme de Jacques HATO	Porteur de projet - friches industrielles - marqueur paysager - lien à la rivière Région, Charlotte : mobilités BE Plan de Paysage : rendu phase III BE Site internet/ communication BE sentiers de randonnée / belvédères CAUE : maison du Grand Site PAH : Service éducatif OT : programme d'animation/ formation communication RGFS RNR : animation/ maraudage/ volet environnement CCPO : volet agricole ONF : Volet forestier Service des routes CD09 : stationnement pied du pog Natura 2000 Ambassadeurs	Michel PICHAN, Hervé PELOFFI, Elisabeth BIROUSTE, Nicolas DIGOUDÉ, Jean-Claude PELOFI, Élus, Carine DE NAUROIS, Julie DUCOS, Simon BERTOUX, Emilie BARROMES, Michel SABATIER, Sylvain SALAMERO, Philippe PALVINI, Céline TERPANT-MALOU, Christine TEQUI, Marc SANCHEZ, Céline BONNEL (Commissariat massif), Anais MONROZIER, Linda PONTE, Kamel CHIBI, Benoît COMBES, Martine FROGER, Hervé LAFFONT, Marine LE BRETON, Charlotte SOUK-ALOUN, Marcel GIRMA, Pascal ALARD, Geneviève ALBOUY,	Engagement 5 : Établir un socle solide et transversal - gouvernance et ingénierie
	20h30 - 22h	Diner	Ferme chez Jacques Hato - Raissac			
		Nuitée	Hameau de Baylesse			
J3 - Jeudi 9 octobre	9h - 10h30	Débriefing	Préfecture		Philippe SCHMIT, Émilie BARROMES, , Marc SANCHEZ, Céline TERPANT-MALOU, Benoît COMBES, Marine LE BRETON, Yoan CASSAR, Pierre LEHIMAS	
	10h30 - 11h	Bilatérale Préfet - IG			Simon BERTOUX, Philippe SCHMIT, Émilie BARROMES, Yoan CASSAR, Pierre LEHIMAS	
		Départ				